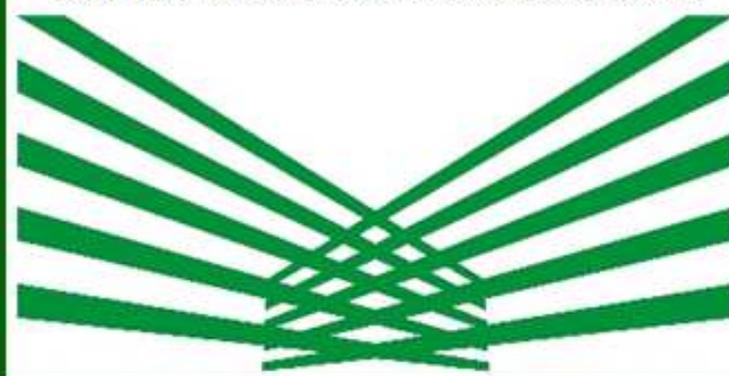


# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume V - Numéro 9

Juin 2015

ISSN : 2313-7908

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

*E-mail* : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

## Perspectives Philosophiques n°009, Premier semestre 2015

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **M. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences  
Rédacteur en chef adjoint : **M. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences  
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Silvère KOUAHO**, Maître-Assistant

### COMITÉ DE REDACTION

---

: **M. Abou SANGARÉ**, Maître de Conférences  
: **M. Donissongui SORO**, Maître de Conférences  
: **M. Kouassi Edmond YAO**, Maître de Conférences  
: **Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
: **Dr Kouma YOUSOUF**, Maître-Assistant  
: **Dr Lucien BIAGNÉ**, Maître-Assistant  
: **Dr Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
: **Dr Steven BROU**, Maître-Assistant

Trésorier : **Dr Grégoire TRAORÉ**, Maître-Assistant  
Responsable de la diffusion : **M. Antoine KOUAKOU**, Maître de Conférences

### COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**M. Antoine KOUAKOU**, Maître de Conférences, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANOI**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**M. Kouassi Edmond YAO**, Maître de Conférences, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**M. N'Dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

SOMMAIRE

<b>1. La société digitale et les racines de la cybercriminalité,</b> Tiéba KARAMOKO.....	1
<b>2. Lecture spinoziste de l'idéal panafricain de Kwame NKRUMAH,</b> Nathalie DON.....	20
<b>3. De l'idée d'une philosophie africaine à la problématique de l'africanité,</b> Donyo Koffi AGBENOKO .....	38
<b>4. Système capitaliste et déconstruction de la famille,</b> Django KOUAME.....	50
<b>5. Le fondement kantien des mathématiques,</b> Bernard Yao KOUASSI .....	64
<b>6. Statut de chef de ménage et a-parentalité au Bénin : les OEV du SIDA en intégration,</b> Gilles Expédit GOHY.....	84
<b>7. La "confucianisation" de l'environnement sociopolitique chinois depuis 1978, un modèle de système politique applicable aux tiers- monde,</b> Irié Severin ZAN BI.....	118
<b>8. Les marchés de Libreville: situation socio-géographique et typologie générale. Pour une application de la méthode d'observation,</b> René Casimir Zoo EYINDANGA.....	136
<b>9. Le renouveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (1992-2008),</b> Tanoh Raphaël BEKOIN.....	158
<b>10. La rhétorique des passions dans le livre biblique de Job,</b> Loukou Fulbert KOFFI.....	179
<b>11. L'emphase dans le récit : une vue de la diaphore et de la PFP dans <i>Eve et L'enfer</i> de Houévi Georgette TOMÈDÉ, N'GUESSAN KOUADIO.....</b>	195
<b>12. Héroïsme épique et représentation de la figure féminine : la femme et le destin de SOUNDJATA dans <i>L'épopée mandingue</i> de Djibril Tamsir NIANE, Jacques Raymond Koffi KOUACOU.....</b>	216
<b>13. Quand l'Afrique voyage, l'Europe se "provincialise". Esquisse d'une historiographie de l'exotisme à rebours dans la littérature viatique africaine,</b> Jean Francis EKOUNGOUN.....	232

**LIGNE ÉDITORIALE**

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables

horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

**Le comité de rédaction**

**LE RENOUVEAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE CÔTE D'IVOIRE (1992-2008)**

**Tanoh Raphaël BEKOIN**

*Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)*

**RÉSUMÉ :**

La vie consulaire en Côte d'Ivoire connut une animation particulière à partir de 1990. Le renouvellement des instances dirigeantes de la Chambre de commerce et d'industrie a marqué la vie économique et dans une moindre mesure la vie politique et sociale. Les différents présidents, de Seydou Diarra à Jean-Louis Billon, du fait des enjeux économiques et parfois à cause des difficultés du pays ont tenté de donner une certaine orientation à cette institution. Sans être acteur de l'environnement politique ou social, la Chambre de commerce et d'industrie était un recours incontournable. La crise militaro-politique que vécut la Côte d'Ivoire permet de mieux apprécier le rôle d'une institution consulaire en temps de crise et de désordres économiques.

**Mots clés :** Billon, Chambre de commerce et d'industrie, Côte d'Ivoire, économie, Diarra, renouveau.

**ABSTRACT :**

Consular living in Côte d'Ivoire experienced a particular animation from 1990. The renewal of the governing bodies of the Chamber of Commerce and Industry has marked economic life and to a lesser extent, the political and social life. Different chairmen, from Seydou Diarra to Jean-Louis Billon, because of economic issues, and sometimes because of the difficulties in the country, have tried to give some direction to the institution. Being not political or social environment actor, the Chamber of Commerce and Industry was unavoidable. The military and political crisis that Côte d'Ivoire underwent permits to better understand the role such institution in times of crisis and economic disorder.

**Keywords** : Billon, Chamber of Commerce and Industry, Côte d'Ivoire, Diarra, economy, renewal.

## **INTRODUCTION**

Le début des années 1990 fut une période charnière pour la plupart des pays africains. Du monopole du parti unique, l'on assista à un processus de démocratisation qui secoua fortement bien des régimes politiques africains. La Côte d'Ivoire ne fut pas épargnée de toutes revendications politiques et sociales. On vit la naissance de plusieurs partis politiques, ce qui traduisait un renouveau politique.

En marge de cette nouvelle politique en Côte d'Ivoire, les activités consulaires, jusque-là dominées par une période électorale, faisaient place à une période d'intenses activités. L'élection à la nouvelle Chambre de commerce et d'industrie suscitait beaucoup d'espoir dans un environnement économique qui subissait les soubresauts des tensions politiques. Une telle institution, composée des grands intérêts économiques les plus divers, était le baromètre de la relance de l'économie du pays. En outre, après plus de 70 ans de domination française au sein de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire depuis 1908, l'année 1992 marquait le début d'une certaine ivoirisation de la Chambre de commerce et d'industrie avec l'élection de Seydou Diarra. Cette dynamique se poursuit jusqu'en 2008, date qui marqua le centenaire de l'histoire de cette institution.

Au cours de 16 ans d'activités consulaires, c'est-à-dire de 1992-2008, la Chambre de commerce et d'industrie connut trois présidents à la tête de la compagnie marquant ainsi une rupture avec l'histoire de cette institution en Côte d'Ivoire où seule la mort ou la démission a pu mettre fin au mandat d'un président. Le nouveau contexte politique contribua à une animation particulière de la vie consulaire en Côte d'Ivoire. La qualité des membres de l'institution, à savoir l'élite des dirigeants d'entreprises faisait de la Chambre de commerce et d'industrie une institution incontournable dans ses rapports avec l'État. Elle se positionnait aussi bien dans la vie économique en dépit d'un grand nombre d'organisations économiques que dans la vie politique dans une moindre mesure. Parfois le positionnement idéologique de certains

présidents ayant dirigé l'institution accréditait l'idée chez certains acteurs politiques locaux d'un agenda caché de la Chambre de commerce et d'industrie. Dans l'ensemble, cette compagnie ne laissait personne indifférent. Mais certaines situations mirent à rude épreuve le positionnement de cette institution. La crise militaro-politique débutée en 2002 mettait à l'épreuve la capacité d'action et d'innovation de la Chambre de commerce et d'industrie face au drame économique et aussi politique de la Côte d'Ivoire.

L'intérêt de cette étude à une période aussi récente mais aussi dense de l'activité consulaire est de chercher à comprendre à travers l'activisme des différents présidents quelle dynamique fut apportée à la vie consulaire en Côte d'Ivoire. Auparavant dominée par des présidents français, la Chambre de commerce et d'industrie nouvelle version a-t-elle- été à la hauteur des enjeux économiques de la Côte d'Ivoire ou du programme économique qu'elle s'est fixé ? L'objectif de cette étude est de comprendre et analyser la façon dont l'activité consulaire fut orientée dans un contexte où l'institution suscitait de grands espoirs aussi bien des pouvoirs publics que des acteurs économiques. L'étude qui s'appuie sur des documents internes à la Chambre de commerce et d'industrie prend certes en compte la dimension économique de l'action de la Chambre de commerce et d'industrie mais elle analyse également l'aspect politique et social qui se dégage des interventions de cette institution.

Pour cette étude, notre plan se structure selon trois axes. Elle analyse d'abord la nouvelle politique de la Chambre de commerce et d'industrie de 1992 à 2002 et ensuite les nouvelles élections consulaires d'août 2002 et l'arrivée d'une nouvelle équipe (2002-2008). Enfin, l'étude analyse l'orientation de la mandature de Jean Louis Billon au centenaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire.

## **I- LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (1992-2002)**

Les élections de 1992 à la Chambre de commerce et d'industrie ont constitué un moment de changement. L'élection d'un nouveau président

marqua le début d'une nouvelle orientation de l'institution consulaire. Avec Seydou Diarra, l'institution prit un nouvel envol.

**1- L'ère de la présidence Seydou Diarra (1992-2000)**

L'ère Seydou Diarra a marqué un tournant nouveau dans la vie consulaire en Côte d'Ivoire. En effet, son arrivée à la tête de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire fut le fruit d'un long accouchement douloureux. Deux entités distinctes, à savoir la Chambre de commerce et la Chambre d'industrie ont dû se dissoudre pour donner une chambre consulaire unique. En effet, jusque-là, cette séparation a eu pour conséquence de fragiliser les intérêts économiques. La division de ces deux entités en 1960 pour des problèmes de personnes a causé plus d'inconvénients que de profits au pays. Cette situation a conduit à des doubles emplois et à la dispersion des moyens des assemblées consulaires au profit des groupements professionnels moins performants<sup>1</sup>. Pour marquer ce changement de cap, le gouvernement ivoirien, par le décret n° 92-18 du 8 janvier 1992, entérina la dissolution d'une part de la Chambre de commerce et d'autre part de la Chambre d'industrie. À cette même date du 8 janvier 1992, par le décret n° 92-19, il fut créé à la suite de cette dissolution une Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire avec pour mission de représenter l'ensemble des intérêts économiques de la Côte d'Ivoire. Cette Chambre de commerce et d'industrie devait se composer de 90 membres élus repartis entre trois grandes branches d'activités à savoir l'importation, l'exportation, le commerce et la distribution, les entreprises industrielles et les établissements financiers et d'assurance<sup>2</sup>.

L'élection de Seydou Diarra, avec un suffrage de 95,8 % le 2 août 1992 par l'ensemble des grands acteurs du monde économique ivoirien réconciliait ainsi le commerce et l'industrie jusque-là séparés. Au-delà de ce consensus, le nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie, avant son

---

<sup>1</sup> BEKOIN Tanoh Raphael, *La Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, de la colonisation à l'après-indépendance : naissance, apogée et déclin d'une institution (1908-1992)*, Abidjan, Université de Cocody-Abidjan, thèse de doctorat unique en Histoire, 2006, p. 547.

<sup>2</sup> Chambre de commerce et d'industrie, *Année consulaire 92-93*, hors série, 1993, p. 13-14.

élection à la tête de cette institution, avait une carrière tournée vers l'extérieur. Il fut ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Brésil. Au Benelux, il fut le président et le porte-parole des pays ACP pour les négociations qui ont donné naissance à la Convention Lomé II<sup>3</sup>. Mais, c'est en sa qualité de PDG de la société agro-alimentaire Saco-Chocodi qu'il fut inscrit sur la liste électorale de la Chambre de commerce et d'industrie en 1992.<sup>4</sup>

Élu par ses pairs à la tête de la Chambre de commerce, le nouveau président Seydou Diarra voulait donner une image plus communicative. Les interviews aux premières heures de son élection montrent que la nouvelle institution consulaire se voulait un acteur important dans le développement de la Côte d'Ivoire. D'ailleurs, dans une interview exclusive accordée à l'organe gouvernemental *Fraternité Matin* le 12 août 1992, un pan de son programme était d'impliquer son institution dans la construction des gares routières. Déplorant la situation de la gare routière d'Adjamé, commune d'Abidjan, comme solution, il affirmait :

*« Nous projetons donc de mobiliser des moyens financiers et matériels nécessaires pour construire des gares routières dans certaines zones de la métropole. Avec le souci de faire d'elles des lieux de plaisance vraie et où l'on pourra voir par exemple Daloa, direction Man, direction Bouaké, [...] etc. »*<sup>5</sup>.

Même si ces propos étaient loin d'être un programme d'activités de la Chambre de commerce et d'industrie, ils montraient à quel point la nouvelle chambre consulaire voulait toucher, par ses actions, le quotidien des Ivoiriens. En outre, l'État de Côte d'Ivoire attendait aussi beaucoup de la Chambre de commerce et d'industrie pour participer au relèvement de l'économie ivoirienne. En effet, l'élection à la Chambre de commerce et d'industrie survint dans un contexte de crise très accentuée. En effet, de 1987 à 1988, les cours du café et du cacao étaient fortement dégradés. Le déficit du compte courant

---

<sup>3</sup> *La Voie* 25 juillet 1992.

<sup>4</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, Op. cit., p. 51.

<sup>5</sup> *Fraternité Matin*, 12 août 1992, p. 12.

avait atteint 11,9 % du PIB. À cela, il faut ajouter la contre-performance de l'industrie ivoirienne. La valeur réelle des ventes avait diminué de plus de 23 % entre 1985 et 1989. Les exportations globales avaient chuté de 47,3 % et la valeur ajoutée avait baissé de 13,4 %. Quant à l'investissement et à l'emploi, ils avaient baissé respectivement de 23 % et de 12 %<sup>6</sup>.

C'est face à cette situation difficile que le gouvernement de Côte d'Ivoire avait entrepris de vastes réformes de l'économie à travers plusieurs programmes<sup>7</sup>. L'objectif poursuivi par ces programmes était, entre autres, d'assainir le système financier, d'améliorer l'appareil judiciaire, de promouvoir les exportations et les investissements. Dans une telle perspective, la Chambre de commerce et d'industrie était appelée à jouer un grand rôle. Le programme proposé par le président Seydou Diarra prenait en compte tous ces aspects. Dans l'esquisse de son plan d'action, la Chambre de commerce et d'industrie voulait se positionner comme un acteur indispensable compte tenu des insuffisances de l'État dans l'amélioration de l'environnement économique. Ainsi, concernant le cadre réglementaire et administratif, la Chambre de commerce et d'industrie avait relevé de nombreuses lacunes. À titre d'exemple, elle constatait que les sociétés anonymes étaient régies par une loi française de 1867. Quant aux sociétés à responsabilité limitée, elles étaient régies par une autre datant de 1925. En plus, il n'existait pas de tribunaux spécialisés dans le règlement des litiges en matière de commerce. Cette situation était à l'origine des lenteurs dans le règlement des différends commerciaux<sup>8</sup>.

Dans son rôle de facilitateur de la vie économique, la nouvelle Chambre de commerce et d'industrie proposa au gouvernement ivoirien l'institution de procédures d'arbitrage des différends commerciaux. Le président Seydou Diarra s'est impliqué à trouver une solution en œuvrant pour la mise en place d'une Cour d'arbitrage en Côte d'Ivoire. En effet, compte tenu du volume

---

<sup>6</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, Op. cit., p. 59.

<sup>7</sup> Il s'agit notamment du programme d'ajustement sectoriel financier (PASFI), le programme d'ajustement sectoriel compétitivité (PASCO), le programme de valorisation des ressources humaines (PAGE) et du programme de privatisation et des restructurations des entreprises.

<sup>8</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire,...Op. cit., p. 65.

croissant des différends et des techniques spécifiques qu'exigeaient parfois leur règlement, l'arbitrage commercial s'imposait comme un complément nécessaire à la justice étatique. En créant la Cour d'arbitrage de Côte d'Ivoire, la Chambre de commerce et d'industrie entendait apporter sa contribution à l'assainissement et à la sécurisation de l'environnement juridique des affaires en Côte d'Ivoire. Ce type d'institution offrait aux hommes d'affaires un cadre réglementaire rapide, discret et sûr pour régler leurs litiges commerciaux et industriels. Conscient donc de l'enjeu de la question, trois mois après son élection, le 27 novembre 1992, le président de la Chambre de commerce et d'industrie, Seydou Diarra, sollicita des pouvoirs publics l'autorisation de créer une Cour d'Arbitrage. Le 9 août 1997, l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire adopta la loi relative à l'arbitrage. Mais, il faut attendre quelques mois plus tard pour que les statuts et règlements intérieurs de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI) soient adoptés par le bureau de la Chambre de commerce et d'industrie<sup>9</sup>.

La CACI devait être un centre administratif avec pour fonction d'organiser et de superviser conformément à son règlement les arbitrages à effectuer. L'arbitrage est un mode privé de règlement des litiges où les parties confient à une ou plusieurs personnes privées (arbitres) librement choisies par elles l'examen de leur différend. Il prenait fin par le prononcé d'une sentence qui a un caractère définitif. En dehors de l'arbitrage, la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire pouvait offrir aux acteurs économiques des moyens de conciliation. Dans ce cas, les parties demandaient à un conciliateur qu'elles choisissent librement de tenter de régler leur différend à l'amiable. La procédure prenait fin soit par la signature d'un protocole d'accord soit par la rédaction d'un procès-verbal de non- conciliation.

Dans l'ensemble, la création de la CACI marquait un tournant important dans la mandature de Seydou Diarra. Il traduisait le souci d'aider le monde des entreprises à aplanir les litiges de tout genre sans avoir recours aux tribunaux civils. Cette action et bien d'autres, notamment la construction

---

<sup>9</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire* [1988] brochure, p. 2.

d'une grande salle de conférence, donnaient à l'action de l'institution consulaire une dimension assez ambitieuse. Mais le second mandat de Seydou Diarra, commencé en 1998, est écourté en décembre 1999. En effet, dès la prise de pouvoir par le général Robert Guéi le 24 décembre de cette année, il est nommé en janvier 2000 comme Premier Ministre de Côte d'Ivoire. Cette promotion ouvre la voie à une nouvelle présidence à la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire.

## **2- La continuité d'un mandat : la présidence de Georges Coffie N'Dia (1999-2002)**

La prolongation du mandat de Seydou Diarra fut assurée par son vice-président, Georges N'dia, de 1999 jusqu'en 2002, date marquant le renouvellement des instances du bureau de la Chambre de commerce. C'est en tant qu'administrateur de la Société Ivoirienne de Contrôle Techniques Automobiles (SICTA), qu'il fut inscrit électeur à la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire<sup>10</sup>. La politique du président Georges N'dia s'est faite dans la continuité de celle de Seydou Diarra. Sous sa présidence, la Chambre de commerce et d'industrie a connu un regain d'activité. Les relations d'affaires entre entreprises ivoiriennes et étrangères ont été renforcées. À titre d'exemple, l'on note le lancement du partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen (CCIR) du projet « compagnonnage industrie ». Il s'agit d'un projet de coopération qui privilégiait le rapprochement d'entreprises du même métier ou du même secteur d'activités. Par ce projet, il était prévu 15 missions de chefs d'entreprises français en Côte d'Ivoire sur une période de trois ans<sup>11</sup>.

En matière de financement, la Chambre de commerce et d'industrie a organisé en juillet 2001 un forum sur l'économie ivoirienne à Amsterdam au Pays Bas avec les banquiers occidentaux opérant en Afrique. Ce forum a abouti à la mobilisation de financements structurés auprès du groupe bancaire sud-africain ABSA en faveur de la filière café-cacao et au bénéfice

---

<sup>10</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire,...Op. cit., p. 41.

<sup>11</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Rapport annuel 2001*, p. 6.

spécifique des coopératives. La gestion des fonds dont la contrepartie financière en monnaie était estimée en CFA à 42 milliards fut confiée à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)<sup>12</sup>. Ces faits montrent l'effort fait par la Chambre de commerce et d'industrie de Georges N'dia pour impulser un certain dynamisme à la vie économique. C'est dans la continuité de cette action que la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire a pu obtenir la mise en application de la Convention du Transit Routier Inter-états (TRIE) des marchandises au sein des pays de la CEDEAO. Concédée en août 1996, la convention TRIE a été effectivement mise en œuvre le 18 août 2001.

La mise en œuvre de cet instrument d'intégration économique sous-régionale a apporté des résultats assez intéressants. En termes de résultats, l'on a pu noter que durant les cinq derniers mois de l'année 2001, l'activité du TRIE a pu réaliser la couverture de près de 73,5 milliards de F.CFA de valeur FOB de marchandises, en direction principalement du Mali. En dehors de la mise en œuvre de la convention TRIE, l'État ivoirien concéda à la Chambre de commerce et d'industrie le monopole de la gestion du pesage des marchandises générales au cordon douanier ivoirien. Cette disposition visait, à sécuriser les recettes publiques par des attestations fiables de poids déclarés<sup>13</sup>. C'est dans la dynamique de ces acquis que, lorsque prend fin le mandat de l'ère Seydou Diarra prorogé par Georges Coffie N'dia, ce dernier se porta candidat à la tête de la Chambre de commerce et d'industrie en août 2002.

## **II- LES NOUVELLES ELECTIONS CONSULAIRES D'AOUT 2002 ET L'ARRIVEE D'UNE NOUVELLE EQUIPE (2002-2008)**

En 2002, la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire a connu une animation particulière. Contrairement aux élections précédentes, celle de 2002 a mis en confrontation deux visions de l'animation consulaire. Mais l'enjeu des questions économiques donna à ces consultations un goût d'inachevé.

---

<sup>12</sup> Idem, p. 7.

<sup>13</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Rapport annuel.....*, Op. cit., p. 12-13.

**1- Des élections au « goût amer »**

Les élections de 2002 constituaient une évolution normale dans la vie de la Chambre de commerce et d'industrie. Comme dans les élections passées, les acteurs économiques se sont fortement mobilisés pour participer à ce scrutin. Sur la liste électorale, il y avait au moins 3000 inscrits pour élire les 156 membres devant constituer l'assemblée générale au sein de laquelle l'on choisissait le futur président de l'institution<sup>14</sup>.

Cette élection d'août 2002 opposait le président Georges N'dia Coffie et un candidat assez jeune, Jean Louis Billon, président du groupe SIFCOM, fleuron de l'industrie et du commerce. Si la candidature de Georges N'dia marque une certaine continuité avec l'ère Seydou Diarra, celle de Jean Louis Billon se voulait celle du changement et de la jeunesse. Dans une interview accordée à un journal ivoirien *La Bombe* paru le 3 août 2002, à la veille de ces élections, le candidat Jean Louis Billon, tout en reconnaissant le grand mérite du président Seydou Diarra, notait que depuis le départ de ce dernier l'institution consulaire fonctionnait mal. En effet, soutint-il dans cette interview :

*« Malheureusement depuis 2000, après son départ à la primature, l'équipe sortante a réussi la prouesse de faire rentrer la Chambre en hibernation dans un pays tropical. Il est donc temps que de véritables opérateurs économiques reprennent leur outil en main et lui redonnent ses lettres de noblesse »<sup>15</sup>.*

Cette critique adressée à l'équipe dirigée par le président Georges N'dia visait à mettre en cause sa gestion de l'institution consulaire. Elle montrait l'attente d'une partie des acteurs économiques quant aux rôles que devait jouer une organisation de cette nature. C'est pour partager une autre vision de l'action consulaire en Côte d'Ivoire que Jean Louis Billon conduisit pour cette campagne électorale la liste « *Une équipe pour construire* ».

Mais cette élection consulaire de 2002 connut un épilogue assez pathétique. En effet, par l'ordonnance n° 3916 en date du 2 août 2002, le

---

<sup>14</sup> *Fraternité Matin*, 3et 4 août 2002, p. 9.

<sup>15</sup> *La Bombe*, 3-4 août 2002, p. 9.

tribunal de première instance d'Abidjan invalidait l'inscription de Georges N'Dia de la liste électorale<sup>16</sup>. Cette invalidation résultait d'une plainte d'un certain Baradji Djibril, agent commercial de nationalité ivoirienne, qui mettait en doute le statut d'électeur de M. N'Dia à cause de la nature du type d'entreprise qu'il prétendait représenter<sup>17</sup>. Cette sentence assez lourde fut entérinée par la Commission du contrôle de l'élection des membres de la Chambre de commerce et d'industrie pilotée par le Ministère de l'intérieur.

Mais cette décision du tribunal fut contestée par le président N'Dia qui, dans un droit de réponse à *Fraternité Matin*, soutenait avoir été injustement radié. Cette élimination qui a sérieusement déteint sur l'atmosphère des élections à la Chambre de commerce et d'industrie n'a pu empêcher le déroulement des élections consulaires du samedi 3 août 2002. La liste conduite par Jean Louis Billon remporta tout naturellement ces élections. Ce renouvellement des instances de la Chambre de commerce et d'industrie marquait une nouvelle période dans la vie consulaire en Côte d'Ivoire.

## **2- Une mandature marquée par des crises (2002-2007)**

La mandature de Jean Louis Billon a été marquée par une série d'événements dramatiques qui ont failli déteindre sur les activités de la Chambre de commerce et d'industrie. La première de ces crises fut la crise militaro-politique de septembre 2002. Dans une situation de confusion et d'incertitude au plan politique, la Chambre de commerce et d'industrie de l'ère Jean Louis Billon a réussi tout de même à organiser dès le 8 octobre 2002 une assemblée générale qui avait enregistré la présence de 99 élus consulaires sur 153. Cette assemblée générale avait pour but la mobilisation des élus consulaires face à la crise<sup>18</sup>. L'assemblée générale de la Chambre de commerce a été aussi une occasion pour faire des cotisations exceptionnelles, des dons en nature et des dons de sang à des milliers de déplacés affamés et appauvris.

---

<sup>16</sup> *Fraternité Matin*, 3-4 août 2002, p. 9.

<sup>17</sup> *Fraternité Matin*, 7 août 2002, p. 7.

<sup>18</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Rapport de la mandature 2002-2009*, p. 18.

La Chambre de commerce et d'industrie a mis à cet effet en place un comité de crise pour secourir les entreprises déboussolées face à la situation. En effet, la partition du pays en deux zones infranchissables a provoqué la dislocation des circuits d'approvisionnement et de distribution, le blocage de la circulation, une situation sécuritaire précaire et une désorganisation complète du temps de travail<sup>19</sup>. Mais ces acteurs économiques déjà affaiblis par la crise de 2002 qui continuait de perdurer ne furent pas au bout de leur peine avec une autre qui survint en 2004. Cette crise de novembre 2004 a été traumatisante pour les entreprises notamment par l'ampleur des pillages et des saccages de locaux. Il a été enregistré pour les seuls événements de 2004, 584 points de sinistres concernant 319 entreprises sur six des dix communes du district d'Abidjan et six villes de l'intérieur du pays. Les pertes matérielles et financières déclarées par les entreprises du pays se chiffraient à 66.913.265.863 F. CFA. Au lendemain de ces événements, la Chambre de commerce et d'industrie a mis en place une cellule d'accueil et d'orientation dans le but d'accueillir et d'aider au plus tôt les entreprises industrielles, commerciales et de service. Cette mission menée en partenariat avec l'Ordre des Experts-comptables et comptables agréés de Côte d'Ivoire a permis de proposer des pistes de solution en vue du maintien ou du redémarrage des activités<sup>20</sup>.

Il faut indiquer que cette crise de novembre de 2004 est liée à la destruction par l'armée française de l'aviation ivoirienne suite au bombardement d'un camp français attribué à l'armée ivoirienne. La réaction d'une partie de la population ivoirienne eut pour conséquence d'occasionner des débordements et des pillages entraînant d'importantes pertes économiques. Cet environnement politique marqué par l'implication dans la crise ivoirienne, notamment de l'ONU, de la CEDEAO, de l'Union africaine et surtout de la France provoqua d'autres crises. Les manifestations contre la tentative de dissolution de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire sous le prétexte que son mandat aurait été déjà terminé depuis le 16 décembre 2006<sup>21</sup> entraînèrent des destructions de biens économiques. Affectée par l'impact de tels événements, la Chambre de commerce profita de

---

<sup>19</sup> *Idem*, p. 17.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 25, 44.

<sup>21</sup> *Fraternité Matin* 16 janvier 2006, p. 13.

l'ouverture de sa 7<sup>e</sup> assemblée générale du 26 janvier 2007, en présence du Premier Ministre Charles Konan Banny pour traduire le ras-le bol des acteurs économiques et condamner « *ces dérives comportementales* » qui affectaient la vie des entreprises<sup>22</sup>.

Après cette crise de janvier 2006, d'autres moins politiques mais tout aussi importantes ont affecté en 2006 la vie économique au sujet de laquelle la Chambre de commerce et d'industrie s'est fait fort d'interpeller les pouvoirs publics sur ces conséquences dramatiques. Il s'agit, entre autres, de la grippe aviaire. Dans la seule région d'Agnibilékro, à l'est de la Côte d'Ivoire, où l'on notait 233 fermes et environ 3 millions de poulets, l'annonce de la menace de la grippe aviaire faisait déjà craindre la perte de plus de 5000 emplois<sup>23</sup>. Conscients de la gravité d'une telle situation, le président Jean Louis Billon et son institution interpellèrent les pouvoirs publics.

À cette crise assez grave s'ajouta en 2006 la crise des déchets toxiques liée au déversement sur la ville d'Abidjan de centaines de tonnes de déchets par le navire Probo Koala. Selon le rapport de la commission internationale d'enquête sur cette question, on a dénombré 15 décès et plus de 100.000 consultations médicales. Par ailleurs, l'impact économique des déchets toxiques a eu pour effet immédiat la cessation temporaire des activités des entreprises agricoles, artisanales, halieutiques et industrielles dans les zones polluées<sup>24</sup>. La Chambre de commerce de Côte d'Ivoire se fit l'écho de la détresse des entreprises et le président Billon donna à son mandat un écho particulier.

### **III- L'ORIENTATION DE LA MANDATURE DE JEAN LOUIS BILLON AU CENTENAIRE DE LA CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

En dépit des crises qui ont caractérisé son accession à la tête de la Chambre de commerce, le président Billon se positionna comme une

---

<sup>22</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Rapport... 2009*, Op.cit., p. 51-52.

<sup>23</sup> *Fraternité Matin*, 13-14 mai 2006, p. 15.

<sup>24</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *document sur le film institutionnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire de 2002-2009, 2010*, p. 27.

personnalité incontournable. Ses prises de positions furent suivies parfois de polémiques.

### ***1- Actions et controverse de la présidence de Jean Louis Billon***

Le mandat de Jean Louis Billon, par rapport à ses prédécesseurs, a été une présidence très communicative. Sur tous les sujets économiques, sociaux et parfois politiques, cette institution consulaire s'est fait souvent entendre. Cette médiatisation des différents propos du président Billon dans un contexte politique assez tendu a suscité des débats autour de la présidence de Jean Louis Billon. En effet, ses prises de positions et ses dénonciations récurrentes des entraves à la bonne marche des entreprises par le monde de la presse furent perçus par certains comme les tentatives d'une ambition présidentielle.

Dans l'ensemble, ce positionnement du président Billon a contribué à rendre, d'une certaine façon, l'institution consulaire médiatique polarisant ainsi l'attention de la presse sur les initiatives de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire. Cette médiatisation participait aussi au souci d'interpellation des pouvoirs publics. À la faveur de la célébration du centenaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, les propos de Jean Louis Billon furent assez révélateurs du ras-le-bol des acteurs économiques face à l'ampleur du phénomène. En effet, il soutenait que le racket était érigé en règle par les forces de l'ordre, portant ainsi un énorme préjudice aux entreprises<sup>25</sup>.

Toute cette interpellation avait pour but d'amener l'État à orienter ses actions en vue de mieux aider les acteurs économiques. En effet, il arrivait bien souvent que l'État, par ses actes, contrariait les capacités d'initiative des milieux économiques en prenant des actions unilatérales. Au nombre de celles-ci, il y a eu la concession du Terminal à conteneurs de Vridi du port d'Abidjan au groupe français Bolloré. Selon Jean Louis Billon, dans une interview accordée à la RTI (Radio Télévision Ivoirienne, 1<sup>er</sup> Chaîne), cette concession s'est faite en dehors des règles de concurrence. Pour donner plus

---

<sup>25</sup> *Nord-Sud*, 5 mars 2008.

d'ampleur à la dénonciation de cette concession qu'il qualifiait de « *révoltant au plus haut point* », le président Jean Louis Billon alla jusqu'à saisir le patronat français et la Banque mondiale pour dénoncer l'attribution « gré à gré » au groupe français Bolloré<sup>26</sup>.

En dehors de ces sorties médiatiques très fréquentes, la présidence de Jean Louis Billon jusqu'à la célébration du centenaire de l'institution fut aussi marquée par des actes significatifs. Elle fut la seule institution consulaire à pouvoir fonctionner correctement. Sa survie, dans un contexte de crise, lui a permis de mener à bien ses activités. Les années 2002 et 2003 ont été difficiles pour la Chambre de commerce et d'industrie car il fallait s'adapter à un contexte nouveau, inédit qui a entraîné la partition du pays en deux, désorganisé les structures et le fonctionnement des entreprises et même de l'État. C'est le 31 mars 2003, soit près de 6 mois après l'élection du président de l'institution que l'assemblée des élus consulaires installa le nouveau bureau de la compagnie ainsi que les organes qui devaient accompagner l'activité consulaire. C'est le 16 décembre 2003<sup>27</sup> que le budget initial de la Chambre de commerce et d'industrie a été approuvé. Ce long temps mis montre les difficultés d'une institution à la recherche de ses repères.

L'an 2004 peut être considéré comme la période de démarrage réel des activités de la Chambre de commerce et d'industrie. Au cours de cette année, les commissions techniques ont pu se réunir au moins 12 fois alors qu'en 2002 et 2003 elles étaient inexistantes. Cette dynamique dans la réflexion se poursuit jusqu'en 2008, date du centenaire de l'institution. La moyenne des rencontres de ces commissions a oscillé annuellement entre 12 et 13 fois<sup>28</sup>. Leur fréquence traduit le souci d'aider les entreprises dans un contexte particulièrement difficile. Déjà en 2004, ces commissions ont eu à réfléchir sur un ensemble de préoccupations relatives à la pénurie du gaz butane, la question de la fraude et de la contrebande, les difficultés dans le secteur de la

---

<sup>26</sup> *Le Patriote*, 20 février 2004.

<sup>27</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Rapport de la mandature.....*, *Op.cit.*, p. 18.

<sup>28</sup> *Ibidem*.

distribution et les effets de la crise de novembre 2004. Toutes ces thématiques et d'autres qui suivirent plus tard, notamment les conditions de retour des acteurs économiques dans les zones CNO (Centre Nord et Ouest) et l'impact de la dette sur le secteur privé, avaient pour but d'aider et d'accompagner les entreprises à surmonter les difficultés nées de la crise. En outre, elles permettaient à l'État d'avoir une compréhension réelle de la situation du secteur privé.

Au plan international, la Chambre de commerce et d'industrie a toujours accompagné les acteurs économiques dans leur démarche à l'export. Elle favorisait les partenariats, les missions de prospection et la participation à des foires et salons étrangers. Au niveau national, pour ne pas que l'animation consulaire se limite à Abidjan, l'une des grandes actions et de réussite de l'équipe de Jean Louis Billon fut d'en faire une institution de proximité par la création de plusieurs délégations régionales (ou l'activation de celles qui étaient dans la léthargie) parmi lesquelles Yamoussoukro, Daloa, San Pedro, Abengourou en 2006 ; Divo et Dimbokro en 2007 et Agboville et Bouaké en 2008. À ce nombre, il faut ajouter Bondoukou, Bouaflé, Touba et Odienné<sup>29</sup>. L'intérêt de tous ces démembrements, c'est qu'ils permettaient à la Chambre de commerce et d'industrie de saisir de près les préoccupations des entreprises.

Actrice importante de la vie économique, en 2002, la Chambre de commerce et d'industrie comptait cinq services d'intérêt collectif, à savoir, le service de peseurs jurés, le service du transit inter-États (TRIE), la Chambre d'arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), la liasse fiscale OHADA et le certificat EUR1.<sup>30</sup> La mandature de 2002 à 2008 a maintenu cette dynamique et de nouveaux services furent concédés à l'institution. Si l'activité de pesage a constitué depuis la période coloniale l'un des pans de l'activité de la Chambre de commerce, après l'indépendance, elle a continué de jouer ce rôle. Cependant, avec le décret 2001-695 du 31 octobre 2001 ainsi que les arrêtés d'application 032 du 17 février et n° 367 du 27 octobre 2003, le champ

---

<sup>29</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, 2009, p. 56, 61.

<sup>30</sup> *Idem*, p. 25.

d'action de la Chambre de commerce et d'industrie est étendu au pesage systématique et obligatoire des marchandises<sup>31</sup>.

De façon générale, la présidence de Jean Louis Billon fut marquée par de nombreuses initiatives en faveur des acteurs économiques dans un contexte particulièrement difficile. Mais 100 ans après la réforme de 1992, peut-on dire que la Chambre de commerce et d'industrie ne s'est pas montrée à la hauteur des défis nationaux ?

## ***2- La cérémonie du centenaire de la Chambre de commerce et d'Industrie et le regard sur le passé***

Malgré les initiatives du président Jean Louis Billon et de ses prédécesseurs, la chambre de commerce et d'industrie demeure toujours inconnue dans son fonctionnement et dans sa capacité d'action. Beaucoup d'acteurs économiques l'ignorent et l'État continue de s'en méfier. Pourtant en France où les Chambres de commerce furent inventées dès la fin du 16<sup>e</sup> siècle, les institutions consulaires sont très impliquées dans la vie économique. En 1998, les Chambres de commerce et d'industrie françaises avaient la concession de 120 aéroports, 160 ports de commerce, de voyageurs, de pêches ou de plaisance. À cela, il faut ajouter les complexes routiers, des entrepôts, des parcs d'exposition des centres de congrès. Elles avaient plus de 300 établissements de formation initiale et 400 centres de formation professionnelle continue<sup>32</sup>.

Les éléments énumérés ne sont qu'un aspect marginal de l'étendue du pouvoir économique des Chambres de commerce et d'industrie françaises. Conscients de la capacité d'action de ces institutions consulaires dans leur programme de campagne, Seydou Diarra et plus tard George Coffi N'dia, Jean Louis Billon ont affiché de grandes ambitions. Malgré le poids économique de la Côte d'Ivoire, la Chambre de commerce et d'industrie a certes joué à fond son rôle d'éveilleur économique cependant du point de vue de la gestion des infrastructures (portuaires, aéroportuaires, routières, des palais de culture) ou

---

<sup>31</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, 2002-2008, p. 14.

<sup>32</sup> PUAUX Pierre, *La Chambre de commerce et d'industrie*, Paris, Puf, 1998, p. 117.

encore la création d'infrastructures (notamment des parcs d'exposition) la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire est quasiment absente. Les services de pesage et de l'école Pratique de commerce sont un héritage de la colonisation dont le renouveau consulaire commencé depuis 1992 n'a pas réussi à amplifier ses activités. L'école est toujours cantonnée au centre des affaires d'Abidjan dans la commune du Plateau, pourtant elle aurait pu essaimer un peu partout dans le pays. En France, pays d'origine des Chambres de commerce et d'industrie, ces institutions consulaires employaient avant l'an 2000 quelques 31 000 enseignants qui dispensaient des cours à 500 000 élèves et stagiaires par an dont 22 000 étudiants dans des établissements supérieurs de gestion et 50 000 apprentis<sup>33</sup>. Cette position non moins importante dans l'enseignement faisait de ces Chambres de commerce et d'industrie le deuxième formateur de France après l'éducation nationale.

Dans le cas ivoirien, la Chambre de commerce et d'industrie n'a pas eu de telles ambitions. Certes, la filière professionnelle a connu des adaptations selon les réalités économiques du monde du travail mais rien ne peut justifier l'existence d'une seule institution de formation professionnelle consulaire. Dans un pays en voie de développement, les défis économiques sont nombreux et où l'informel est prédominant, les Chambres de commerce auraient dû prendre des initiatives beaucoup plus audacieuses : par exemple la gestion des gares routières ou des marchés. Le président Seydou Diarra, dans une interview accordée le 12 août 1992 au quotidien *Fraternité Matin*, affichait ses intentions à l'égard de la gare routière d'Adjamé pour la rendre moderne et la mettre aux normes internationales<sup>34</sup>.

L'exemple de la gare routière d'Adjamé, commune d'Abidjan est révélateur de l'état d'anarchie de la gestion des gares routières. La gare d'Adjamé était la plus importante de la Côte d'Ivoire car elle était l'épicentre du transport des passagers par la route au plan international et au plan national de la Côte d'Ivoire. L'ambition de Seydou Diarra de la mettre sous contrôle de la Chambre de commerce et d'industrie aurait eu un effet salutaire par un effet

---

<sup>33</sup> PUAUX Pierre, ....Op. cit., p. 5, 6.

<sup>34</sup> *Fraternité Matin*, 12 août 1992, p. 5.

d'entraînement sur l'ensemble des gares routières dans la mesure où elles seraient gérées comme des entreprises avec des compétences indiquées. Mais cet objectif ne fut pas atteint.

Il en fut de même concernant la gestion des marchés communaux. Ces espaces d'échanges de produits et de marchandises qui sont le lieu de rencontre de milliers de personnes ont été l'objet de beaucoup de drames. Ainsi Abidjan, Daloa, Gagnoa, Yamoussoukro et autres villes non moins importantes ont vu leurs marchés partir en fumée. Le nœud de ce problème de sécurité, c'est la mauvaise gestion des marchés. Certes, l'institution consulaire s'est intéressée à ce secteur par toutes sortes d'études mais jusque-là, elle n'a pris aucune initiative audacieuse pour en assurer la gestion.

Cette marginalisation de la Chambre de commerce et d'industrie dans la concession d'infrastructures pose la question de son rapport avec l'État et les collectivités locales. Faute d'avoir une réelle lisibilité sur le rôle d'une Chambre de commerce et d'industrie, des services qui auraient pu revenir à la Chambre de commerce sont concédés à des particuliers. C'est le cas de la construction et de la gestion des marchés de Treichville et d'Adjamé. Dans certains cas l'État a créé des organismes qui empiètent sur les prérogatives de la Chambre de commerce et d'industrie. La création du CEPICI (Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire) est une illustration de la marginalisation de l'institution consulaire. Elle a un rôle presque identique à celui de la Chambre de commerce et d'industrie, à savoir la recherche d'investisseurs pour la Côte d'Ivoire. Tout montre que l'État peut être un obstacle à l'activité consulaire s'il ne perçoit pas bien le rôle de l'institution consulaire qui pourtant est sous la tutelle du ministère du commerce et du ministère de l'industrie.

C'est pourquoi les festivités du centenaire de la Chambre de commerce et d'industrie qui ont démarré à la fin de mars 2008, qui auraient dû être une fête grandiose, furent consacrées des conférences mensuelles, des journées

portes ouvertes et des tournées dans les délégations régionales<sup>35</sup>. Cela participait au souci de l'institution de mieux se faire connaître du grand public. Si après 100 ans, la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire doit encore poursuivre cet objectif, cela montre à quel point son rôle et son efficacité sont loin de se ressentir auprès des populations.

## **CONCLUSION**

Le renouvellement des organes dirigeants de la Chambre de commerce et d'industrie a été bénéfique pour l'environnement économique en Côte d'Ivoire. L'institution a su se présenter comme une alternative crédible face au programme économique de l'État. Vivant au quotidien les difficultés des acteurs économiques, elle a su s'imposer par la qualité de ses propositions pour atténuer les difficultés économiques. Son lobbying pour la création de la Chambre d'Arbitrage de Côte d'Ivoire est une illustration de sa capacité à trouver les bonnes solutions. Pendant la crise militaro-politique, face à l'absence de l'État, la Chambre de commerce et d'industrie s'est faite le point de ralliement des acteurs économiques en détresse. Ses coups de gueule ont bien souvent indisposé le pouvoir politique.

Même si à cause des crises politiques, la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire n'a pu donner la pleine mesure de ses capacités, sa présence, ses propositions constructives aux côtés des acteurs économiques a su pallier les insuffisances de l'État. En ces temps de crise, le réveil de la Chambre de commerce et d'industrie fut donc une chance pour la Côte d'Ivoire.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BEKOIN, Tanoh Raphaël, *La Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, de la colonisation à l'après-indépendance : naissance, apogée et déclin d'une institution (1908-1992)*, Abidjan, Université de Cocody-Abidjan, thèse de doctorat unique en Histoire, 2006, 680 p.

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *1908-2008, cent ans au service des entreprises et de l'économie ivoirienne*, 19 p.

---

<sup>35</sup> *Nuit et jour*, 5 mars 2008, p. 9.

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Année consulaire 92-93, hors série* 1993, 80 p.

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire face aux défis nationaux et internationaux*, actes du séminaire de Yamoussoukro, du 23, 24 septembre 2010, 74 p.

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *Cour arbitrage de Côte d'Ivoire*, brochure [1998], 6 p.

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *document sur le film institutionnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire de 2002-2009*, 2010, 37 p.

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, *rapport de la mandature 2002-2009*, 74 p.

COTTAREL, (Olivier), « Une Chambre en juin 1940 » in *Revue d'histoire consulaires des Chambres françaises de commerce et d'industrie*, juin 2010 n° 37, pp. 11-13.

GOREE, B. H., « Chambre de commerce et d'industrie : M. Seydou DIARRA, premier président », in *Fraternité Matin*, N° 8346 du lundi 3 août 1992, p. 6.

Interview exclusive de Seydou DIARRA, président de la Chambre de commerce et d'industrie réalisée par Hien Solo et Goré Bi Hué in *Fraternité Matin*, N° 8354 du 12 août 1992, p. 5.

KOUADIO, François, *La Chambre de commerce dans l'économie ivoirienne de 1908-1992*, Abidjan, les Éditions groupe intégration, 1993, 113 p.

LENORMAN, Paul, sous la direction de, *La Chambre de commerce de Paris, 1803-2003, T.II. Études thématique*, Genève, Droz, 2008, 516 p.

PUAUX, Pierre, *La Chambre de commerce et d'industrie*, Paris, Puf, 1998, 125 p.

Interview exclusive de Seydou DIARRA, président de la Chambre de commerce et d'industrie réalisée par Hien Solo et Goré Bi Hué in *Fraternité Matin*, N° 8355 du 13 août 1992, p. 5 (suite de l'interview du 12 août 1992).